



L'AVENIR
DE L'ASSURANCE
MALADIE

Assurer l'efficience des dépenses,
responsabiliser les acteurs

Rapport public thématique

Je tiens à signaler tout particulièrement les pages 116 à 129 (qu'on peut télécharger ci-dessous) du rapport publié le 29 novembre dernier par la Cour des comptes sous le titre « L'avenir de l'assurance maladie ».

Ayant rencontré les maires et les élus de plus de trois cents communes du Loiret lors de la dernière campagne électorale pour les sénatoriales, j'ai pu constater que leur PREMIÈRE préoccupation – relayant celle des habitants – est aujourd'hui la désertification médicale.

Depuis des années, des mesures « incitatives » sont prises par les différents gouvernements. Et c'est encore le cas de l'actuel gouvernement.

Force est de constater que jusqu'à ce jour, elles n'ont pas permis d'enrayer la désertification médicale, ni l'inégalité qui se creuse entre les territoires et les citoyens par rapport à l'accès aux soins.

Je redis que je souhaite que les mesures qui s'imposent absolument soient prises au terme d'une concertation et d'un dialogue avec les représentants des médecins et des professionnels de santé.

Mais au terme de ces concertations et dialogues, il reviendra aux pouvoirs publics de prendre leurs responsabilités pour rétablir la nécessaire égalité quant à l'accès aux soins.

À cet égard, l'analyse et les préconisations de la Cour des comptes me paraissent devoir retenir toute notre attention.

Jean-Pierre Sueur

>> [Lire l'extrait du rapport de la Cour des comptes](#)

>> [En savoir plus sur ce rapport](#)